

CONFERENCE INTERALLIEE

Le Président

PARIS, le 26 Janvier 1921.

Monsieur le Président,

Le Conseil Suprême des Puissances alliées, prenant en considération les demandes présentées à diverses reprises par votre Gouvernement, a décidé, dans sa séance d'aujourd'hui, de reconnaître la Lettonie comme Etat de jure.

Les Puissances tiennent à marquer par là la sympathie qu'elles éprouvent pour le peuple letton et à rendre hommage aux efforts qu'il a accomplis, afin d'organiser dans l'ordre et la paix sa vie nationale.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération,

